

Le 5 novembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 5 novembre 2018, de 20 h 00 à 21 h 04 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire maire, à laquelle assistaient :

Mme Lynda Lizotte, conseillère
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Dany Chénard, conseiller
M. Patrick Dionne, conseiller
M. Étienne Brodeur, conseiller
M. Jean-Luc Therrien, conseiller (absent)

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 1er octobre 2018
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 1er octobre 2018
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
6.1 Budget 2019
7. Rapport d'organismes
8. Dépôt des états comparatifs (deux états) selon l'article 176.4 du Code municipal
9. Avis de motion – règlement relatif à l'affichage des numéros civiques et des bornes 9-1-1
10. Présentation et dépôt du projet de règlement # 336 relatif à l'affichage des numéros civiques et des bornes 9-1-1
11. Nomination du maire suppléant
12. Dépôt des déclarations des intérêts financiers des élus
13. Contrat de vidange des fosses septiques pour 2019 et 2020
14. Demande d'autorisation de Ferme Pikani inc. pour le lotissement et l'aliénation d'une partie du Lot 4 006 803, du cadastre du Québec
15. Correspondance
16. Autres sujets
17. Période de questions
18. Clôture et levée de la séance

195-2018

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2018

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

196-2018

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2018 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2018

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 1er octobre 2018.

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

197-2018

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 46 200,80 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies

M. Dany Chénard informe les membres du conseil que le nouveau camion acquis pour Mont-Carmel est en fonction.

Les bornes 9-1-1 vont arriver sous peu, mais compte tenu de la livraison en automne elles seront installées au printemps 2019.

6.1 Budget 2019

CONSIDÉRANT

la formation de la Régie Inter municipale en service incendie du Kamouraska Ouest;

CONSIDÉRANT

que ladite régie a adopté, en date du 16 octobre 2018, son budget de fonctionnement pour l'année 2019 pour un montant total de 369 030 \$ pour l'ensemble des 5 municipalités desservies par la Régie;

CONSIDÉRANT

que la quote-part 2019 pour la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie est de 54 605 \$;

CONSIDÉRANT

que la régie recommande aux municipalités participantes d'adopter ledit budget;

EN CONSÉQUENCE
198-2018

il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie adopte le budget 2019 de la Régie Inter municipale en service incendie du Kamouraska Ouest.

7. Rapport d'organismes

M. Réal Lévesque conseiller informe les membres du conseil qu'une formation se tient présentement avec les représentants des Services à la Famille.

Mme Lynda Lizotte conseillère informe les membres du conseil que le Comité de la Bibliothèque est très satisfait de la réfection du plancher.

Elle a assisté à l'assemblée générale annuelle de l'Association sportive lors de laquelle un nouveau comité s'est formé, donc;

Mme Marie-Hélène Dumais, présidente
M. Sébastien Lavigne, vice-président
Mme Émilie Garon, trésorière

Se sont joint également, Guillaume Dubé, Alain Garon, Olivier Garon et Grégoire Garon à titre d'administrateurs.

M. Étienne Brodeur conseiller informe les membres du conseil que le Comité de développement se réunira le 19 novembre prochain avec les représentants de la SADC et de la MRC de Kamouraska afin de poursuivre les démarches pour l'ouverture du dépanneur. Une entente est signée avec la SADC et la MRC de Kamouraska pour l'achat du terrain et de la Cantine.

Le Comité consultatif en urbanisme s'est rencontré afin d'entreprendre les discussions entourant une demande de dérogation mineure de la Ferme Pikani pour un projet d'agrandissement. La rencontre s'est déroulée autour des explications et implications relativement aux normes d'unités animales et de la gestion des odeurs.

Le Comité de la Chapelle a tenu une activité sous forme de 5 à 7 afin de remercier ses bénévoles. Une rencontre aura lieu afin de faire un résumé sur l'ensemble des activités qui se sont tenues pendant la saison 2018. Le comité fera part au comité de développement de suggestion afin d'améliorer les lieux pour la tenue des activités.

8. Dépôt des états comparatifs selon l'article 176.4 du Code municipal

Tel que prévu à l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs.

Le premier compare les revenus et dépenses réalisés de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent.

Le deuxième compare les revenus et dépenses réalisés et ceux prévus par le budget de cet exercice.

9. Avis de motion – règlement relatif à l'affichage des numéros civiques et des bornes 9-1-1

M. Dany Chénard conseiller, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement relatif à l'affichage des numéros civiques et des bornes 9-1-1.

10. Présente du projet de règlement # 336 relatif à l'affichage des numéros civiques et des bornes 9-1-1

M. Dany Chénard conseiller présente et dépose de projet de règlement # 336 relatif à l'affichage des numéros civiques et des bornes 9-1-1.

Le règlement relatif à l'affichage des numéros civiques et des bornes 9-1-1 a pour but de permettre aux différents services d'urgence de pouvoir repérer les numéros civiques sur les immeubles afin de pouvoir intervenir plus rapidement.

Le mode de financement pour l'achat de bornes 9-1-1 qui sera acquis cette année sera assumé par le programme de la TECQ.

11. Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT

199-2018

qu'il est nécessaire de procéder à la nomination d'un maire suppléant, afin de substituer au maire lors des séances du conseil, lorsque requis;

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseiller M. Réal Lévesque soit nommé le maire suppléant pour la période de janvier à décembre 2019.

De plus, le maire suppléant de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie est désigné, par l'adoption de la présente résolution, substitut de M. le maire de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie à la MRC de Kamouraska.

12. Dépôt des déclarations des intérêts financiers des élus

Conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chaque membre du Conseil a déposé sa déclaration des intérêts financiers des élus municipaux au bureau de la directrice générale.

13. Contrat de vidange des fosses septiques pour 2019 et 2020

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie a invité deux (2) entrepreneurs à soumissionner pour la vidange des fosses septiques pour les années 2019 et 2020 ;

CONSIDÉRANT que le résultat des soumissions est :

Pour l'année 2019

- 9157-0044 Québec inc.
(Camionnage Alain Benoît) 174,76 \$ par fosse, taxes incluses
- Campor Environnement inc. 189,48 \$ par fosse, taxes incluses

Pour l'année 2020

- 9157-0044 Québec inc.
(Camionnage Alain Benoît) 175,63 \$ par fosse, taxes incluses
- Campor Environnement inc. 189,48 \$ par fosse, taxes incluses

EN CONSÉQUENCE,
200-2018

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie accorde à 9157-044 Québec inc. (Camionnage Alain Benoît) le contrat de collecte, transport, disposition et traitement des boues de fosses septiques pour les années 2019 et 2020, et autorise la directrice générale et le maire à procéder à la signature de l'entente.

14. Demande d'autorisation de la Ferme Pikani inc. pour le lotissement et l'aliénation d'une partie du Lot 4 006 803, du cadastre du Québec

ATTENDU QU' en conformité avec les dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par **Ferme Pikani inc.** pour le lot **4 006 803** du cadastre du Québec, d'une superficie totale de **18,2266 hectares**;

ATTENDU QUE la nature du projet faisant l'objet de la présente demande est la cession d'une **partie du lot 4 006 803** du cadastre du Québec, d'une superficie de **2,3406 hectares**, par **9096-4412 Québec inc.** à **Ferme Pikani inc.** dans le but de rendre les titres conformes à l'occupation;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

ATTENDU l'absence d'impact de l'autorisation recherchée sur l'activité agricole pratiquée dans ce milieu et sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricoles de la superficie visée et des lots avoisinants;

ATTENDU QUE les terres continueront de servir à l'agriculture;

ATTENDU QUE les deux producteurs agricoles régulariseront ainsi une occupation existante;

EN CONSÉQUENCE,

201-2018

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte
Appuyé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS

Appui le demandeur **Ferme Pikani inc.** dans sa démarche auprès de la *Commission de la protection du territoire agricole* visant à obtenir l'autorisation de morceler le lot **4 006 803**, d'une superficie totale de **18,2266 hectares**, en vue de la cession d'une **partie** de ce lot **4 006 803** du cadastre du Québec, d'une superficie de **2,3406 hectares**.

Indique à la Commission que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale et au RCI 134 ;

Recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

Adoptée à l'unanimité -

15. Correspondance
15.1 Jean-Luc Therrien

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc Therrien, élu au siège no. 6 lors des élections générales municipales du 5 novembre 2017 a fait parvenir en date du 15 octobre 2018, une lettre de démission;

CONSIDÉRANT la secrétaire-trésorière, par la réception de cette lettre de démission en fait le dépôt en cette séance du conseil et est à même de constater la vacance du siège no. 6 et en donne avis aux membres du conseil présents;

EN CONSÉQUENCE,
202-2018

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la démission de M. Jean-Luc Therrien et qu'une lettre de remerciement soit envoyée à M. Therrien.

Les membres du conseil présents décrètent que le siège no. 6 doit être comblé par une élection partielle.

Madame Anne Desjardins à titre de présidente d'élection informe les membres du conseil ainsi que le public que :

- la période électorale se tiendra du 28 décembre 2018 au 10 février 2019;

- Qu'un avis public sera émis en ce sens au cours du mois de décembre 2018;
- Que le dernier jour pour recevoir une déclaration de candidature est fixé au 11 janvier 2019, que cette même journée le bureau municipal sera ouvert de façon continue de 9 h à 16 h 30;
- Que le jour du scrutin est fixé au 10 février 2019.

15.2 MAMOT – Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

- Publicité relative à la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des municipalités et des organismes municipaux.
- Proportion médiane et facteur comparatif pour l'exercice financier 2019 sont établis à 97% et 1,03.

15.3 MRC de Kamouraska

Réception d'un montant de 8 000 \$ dans le cadre du projet de conversion de la Chapelle ce qui porte le montant total reçu à 24 000 \$. Mise en place d'un projet relatif à la sécurité des usagers des milieux isolés qui sera implanté à l'automne 2018.

15.4 Paramundo – Collège Sainte-Anne-de-La-Pocatière

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande du groupe Paramundo afin de recevoir une aide financière pour permettre à un groupe d'élèves de participer à un voyage humanitaire en République dominicaine;

CONSIDÉRANT qu'une élève de Saint-Denis participera à ce voyage;

EN CONSÉQUENCE,
203-2018

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil accepter d'apporter un support financier au montant de 50 \$.

15.5 Centraide KRTB – Côte-du-Sud

CONSIDÉRANT que la campagne Centraide est présentement en cour;

CONSIDÉRANT que grâce aux dons reçus par Centraide, de nombreux organismes viennent en aide aux plus démunis ;

CONSIDÉRANT que dans la région c'est 1 personne sur 5 qui reçoit du soutien grâce à ces dons;

EN CONSÉQUENCE,
204-2018

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents de faire un don de 100 \$ à Centraide KRTB-Côte-du-Sud.

15.6 École Destroismaisons Membre 2018-2019

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une correspondance afin de renouveler son adhésion en tant que membre de l'école de musique Destroismaisons;

CONSIDÉRANT que le coût de l'adhésion est de 20 \$;

205-2018 il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie renouvelle son adhésion avec l'École de musique Destroismaisons du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière au montant de 20,00 \$ pour les années 2018-2019.

15.7 Comité de développement de Saint-Denis

Demande d'utilisation des locaux pour la tenue des activités du Noël au Cœur du Kamouraska

CONSIDÉRANT que le Comité de Développement de Saint-Denis tiendra ses activités sur deux fins de semaine;

CONSIDÉRANT

que la première activité sera le Marché de Noël qui se tiendra les 17 et 18 novembre 2018 qui se déroulera dans la salle communautaire du Complexe municipal;

CONSIDÉRANT

que la deuxième partie, soit la Fête de Noël se tiendra les 23 et 25 novembre et que le comité organisateur aura besoin de l'espace salle municipale du Complexe municipal;

206-2018
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la tenue des activités du Noël au cœur du Kamouraska les 14, 18, 23 et 25 novembre prochain.

Que les locaux leur soient fournis gratuitement sauf pour les frais supplémentaires pour le ménage s'il y a lieu.

16. **Autres sujets**

Madame Anne Desjardins informe les membres du conseil que le site Web municipal a dû être mis hors ligne puisqu'il aurait été piraté et qu'il ralentissait les opérations.

Une proposition a été reçue de la firme Servlinks afin de rétablir la situation par la mise à jour et la sécurité du Site Web.

Une proposition a été demandée aux concepteurs du Site Web, soit Facteur M.

Les propositions reçues sont comme suit :

Pour la récupération du contenu :

Servlinks	400 \$
Facteur M	400 \$

Pour la mise à jour vers une version plus récente :

Servlinks	80 \$/h / 5 à 10 heures +
Facteur M	400 \$

EN CONSÉQUENCE,
207-2018

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de services de Facteur M afin de faire la mise à niveau du Site Web municipal et le remettre en ligne pour un montant de 800 \$ plus taxes.

M. Dany Chénard conseiller informe les membres du conseil qu'il a assisté à une formation concernant les pouvoirs, rôles et responsabilités des administrateurs dédiés aux organismes sans but lucratif. Formation offerte par le Centre de justice de proximité du Bas-Saint-Laurent.

La documentation entourant cette formation sera mise à la disposition des organismes de Saint-Denis.

17. Période de questions

Aucune question des contribuables présents n'entraîne une action ou l'adoption d'une résolution par le Conseil municipal.

18. Clôture et levée de la séance

208-2018

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 04.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins, Directrice générale
et secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

AFFILE-TOUT INC	574,88 \$
ALARME ET SÉCURITÉ DYNAMIQUE	521,99 \$
ANNE DESJARDINS	186,64 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	352,97 \$
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-DENIS	1 200,00 \$
BIONEST	555,96 \$
BMR DYNACO	305,41 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	104,02 \$
CAMPOR ENVIRONNEMENT	2 000,00 \$
CENTRE DE PLEIN AIR DE SAINT-DENIS	1 000,00 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	414,82 \$
EAU LIMPIDE INC	16,00 \$
FERME PIERRE GARON	2 101,16 \$
FONDATION DE LA MFR DU KRTB	50,00 \$
FONDATION DE L'HÔPITAL DE NOTRE-DAME DE FATIMA INC	100,00 \$
GILBERT HUDON	150,00 \$
GROUPE CAMERON	140,39 \$
GROUPE DE GÉMATIQUE AZIMUT INC	86,23 \$
MOISSON KAMOURASKA	20,00 \$
MOREAU AVOCATS INC	574,88 \$
MRC DE KAMOURASKA	11 602,46 \$
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE	254,09 \$
NETTOYEUR DAOUST FORGET	79,68 \$
NICOLE MOREAU	5,18 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 780,50 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS INC	21,99 \$

VILLE DE SAINT-PASCAL

SOUS-TOTAL 9 182,01 \$
36 381,26 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE OCTOBRE 2018

SALAIRES (OCTOBRE 2018)	4 635,62 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (OCTOBRE 2018)	1 956,60 \$
CONCIERGERIE	1 060,00 \$
GREAT WEST	387,88 \$
VIDÉOTRON	146,07 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 444,96 \$
FRAIS BANCAIRE	188,41 \$
	SOUS-TOTAL 9 819,54 \$
	GRAND-TOTAL <u>46 200,80 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2018 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 5 novembre 2018

Annexe

Résolution

197-2018

Anne Desjardins
Directrice générale
Secrétaire trésorière